

Terrasse 2022

AUTRE PART

Terrasse estivale ■

du 01/03/2022 au 31/10/2022

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 00h30

Commentaire :

Equipements autorisés : Casier Menu

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Surface autorisée en été : 16 m²

